



Communiqué

Site de Beaulieu

La patinoire de la Pontaise à Beaulieu dès 2024

Une patinoire ouverte plus largement au public, plus écologique et plus économique : c'est le projet présenté par la Ville de Lausanne dans le cadre du déplacement de la patinoire de la Pontaise pour faire place au deuxième secteur de l'écoquartier des Plaines-du-Loup dans la zone du vélodrome. L'infrastructure sera aménagée du côté de la halle 7 du palais de Beaulieu dès 2024 et comprendra un espace de glace ainsi qu'une surface synthétique. Avec des tribunes, vestiaires et un espace d'accueil dans un espace couvert, l'installation de la patinoire sur le site de Beaulieu permet de maximiser l'efficacité globale du projet et de réduire les coûts de 2 millions de francs.

C'est sur un site de Beaulieu en plein développement que la patinoire de la Pontaise devrait être déplacée. Après l'arrivée en 2022 du Tribunal arbitral du sport, la réouverture du théâtre et les nombreuses activités, notamment sportives, proposées du côté des halles nord en attendant leur transformation, la Ville prévoit en effet d'installer une patinoire dans la halle 7 du palais de Beaulieu en 2024. Ce projet correspond pleinement à la volonté de la Ville d'animer de façon permanente le site et d'en faire un lieu prisé de la population lausannoise. Il répond également au besoin de trouver un nouvel emplacement à la patinoire de la Pontaise, qui devra laisser place au deuxième secteur de l'écoquartier des Plaines-du-Loup et plus précisément à l'école qui est prévue sur la zone pour répondre aux besoins de la planification scolaire.

Ouvert au public, modulaire et efficient sur le plan énergétique

Cette patinoire permettra le développement des sports de glace à l'attention des clubs, des associations, des écoles et du public. Elle viendra soutenir la forte demande en la matière, les patinoires de la Pontaise, de Montchoisi et de Malley comptabilisant quelque 100'000 entrées par saison. L'infrastructure comportera une surface de glace principale et une surface plus réduite de patinage synthétique, toutes deux démontables. Des tribunes de 300 places sont également prévues, ainsi que des vestiaires, un espace d'accueil et possiblement une buvette. De nombreux avantages et nouvelles possibilités de prestations en comparaison à l'actuelle patinoire en plein air du vélodrome. Cet espace, qui offrira des prestations élargies par rapport à l'actuelle patinoire (comme de la location de patins), sera exploité par le Service des sports de la Ville de Lausanne. En dehors des périodes d'ouverture de la patinoire, Beaulieu SA ou la Ville pourront disposer de cet espace pour organiser des événements.

La production de froid sera reprise des installations existantes au Vélodrome. Les Services industriels de Lausanne (SIL) les exploiteront sous forme d'un nouveau contracting permettant de réutiliser la chaleur produite sur le site de Beaulieu.

L'implantation de la patinoire dans une halle déjà existante permet de réduire le montant de l'investissement de 2 millions, pour un montant final de 13 millions. L'investissement sera réalisé par Beaulieu SA, moyennant un cautionnement solidaire de la Ville de Lausanne, sous réserve de l'approbation du Conseil communal.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de la Ville de Lausanne, Direction culture et développement urbain, +41 21 315 22 00**
- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, +41 21 315 42 00**

Lausanne, le 6 octobre 2022